

**Compte-rendu
de la réunion tenue
à la Salle du Club Optmiste
de Sainte-Sophie**

le 11 décembre 2008
(Version pour approbation)

Préparé par



1000, rue du Haut-Bois Nord, 1^{er} étage
Sherbrooke (Québec)
J1N 3V4

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	3
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2008.....	3
4.	RAPPORT D'ACTIVITÉS	5
4.1	Présentation de la nouvelle représentante du Club récréatif et équestre des Laurentides	5
4.2	Registre des plaintes	5
4.2.1	Suivi des propositions de la dernière rencontre concernant les plaintes.....	5
4.2.2	Plainte depuis la dernière rencontre (registre).....	6
4.2.3	Installation d'une torchère temporaire	9
4.3	Visites du site Internet.....	9
4.4	Suivi de la demande d'une section dans Le Contact.....	10
4.5	Parution du communiqué au sujet du Rapport annuel 2007	11
4.6	Courriels	11
5.	ENTENTE DE COMPENSATION D'UN MILIEU HUMIDE.....	11
6.	RETOUR SUR LES AUDIENCES PUBLIQUES	17
7.	PARTICIPATION À LA PROCHAINE JOURNÉE PORTES OUVERTES	20
8.	DIVERS.....	20
9.	DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION.....	20

Liste des annexes

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Registre des plaintes
Annexe 4	Statistiques sur les visites du Site Internet du Comité
Annexe 5	Présentation sur les audiences publiques du projet de développement

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Mme Lorraine Couet, membre du Comité de vigilance, vient souhaiter un joyeux Noël aux autres membres puisqu'elle ne peut être présente pour la rencontre.

M. André Delisle, président de *Transfert Environnement*, agit à titre d'animateur de la réunion. Au nom de Waste Management (WM), M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques au Québec, remercie les participants de s'être déplacés pour la dernière rencontre de l'année 2008. Il profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Mme Furlong du Club récréatif et équestre des Laurentides et à M. Pérusse de l'organisme Arbres et Nature Québec.

M. Delisle souhaite également la bienvenue aux participants.

La liste des présences se trouve à l'annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Delisle s'assure que tous les participants ont reçu et consulté l'ordre du jour. Il demande si des changements sont à apporter à l'ordre du jour proposé.

M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires chez WM, demande d'ajouter un point pour traiter de la question de la nouvelle représentante du Club récréatif et équestre des Laurentides (CREL). Le point est ajouté au début de la section traitant du rapport d'activités. M. Simon Mercier, directeur des opérations du site de Sainte-Sophie, demande également à ajouter un point sur l'installation d'une torchère temporaire.

Un membre du Comité de vigilance a aussi quelques thèmes à ajouter dans le point « divers » en ce qui a trait au suivi de la dernière rencontre, en octobre dernier.

L'ordre du jour est adopté. Il se trouve à l'annexe 2.

3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2008

Avant d'adopter le compte-rendu, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce que la zone 1?</i>	M. Mercier répond que la zone 1 correspond à la cellule exploitée de 2000 à 2005. C'est la partie nommée le bioréacteur.
<i>Habituellement vous remettez une membrane par-dessus les cellules, mais il</i>	M. Mercier répond que non. Le recouvrement avec des membranes

Questions ou commentaires	Réponses
<i>n'y a pas ce genre de recouvrement pour la zone 1. Vous avez recouvert les cellules à partir de la zone 2?</i>	s'est effectué à partir de la zone 4. Le reste du site est recouvert d'un minimum de 1.2 m d'argile. Le recouvrement final a été débuté en partie pour la zone actuellement utilisée. M. Mercier précise qu'il n'y a pas de logique pour chiffrer les différentes zones du site.
<i>Qu'est-ce qui sert de recouvrement pour la zone 1?</i>	M. Mercier répond que l'argile sert de recouvrement. Il montre la zone 1 (exploitée de 2000 à 2005) sur une carte et spécifie qu'il y a une couche de 1,2 mètre d'argile sur le dessus. Il profite de l'occasion pour montrer la zone 2a, exploitée de 1990 à 2000 qui elle aussi est recouverte d'une couche de 1,2 m d'argile. Il ajoute que le même principe a été utilisé pour l'ancien site avec une épaisseur d'argile plus importante. M. Mercier termine en mentionnant que la zone 4 est quant à elle couverte d'un géosynthétique. Il y a une couche de géomembrane, ensuite une couche de sable drainant et il y a aussi l'ensemencement végétal. Une partie est déjà recouverte au pourtour et la zone sera complétée au courant de la prochaine année.
<i>La couche d'argile est imperméable, mais quelle est la différence avec les membranes géosynthétiques?</i>	M. Mercier répond que les membranes géosynthétiques sont plus performantes et résistantes, tandis que l'argile peut fissurer au fil du temps. On doit alors réparer la couche d'argile.
<i>J'aimerais bien aller voir le recouvrement d'une zone sur le site.</i>	M. Dussault mentionne que le Comité sera invité à aller visiter le site lorsque des travaux de recouvrement seront exécutés.

M. Mercier veut apporter un changement au compte-rendu. Il désire modifier la réponse à la question « *Lors de la visite des installations de Gaz Métro, nous avons constaté qu'il y avait également un système pour les odeurs. Quand vous avez un problème d'odeurs ou des plaintes, est-ce que vous vérifiez si c'est votre système ou le leur qui est en défaut?* » (p. 9 question 2). La nouvelle réponse se lira ainsi : M. Mercier répond que les

odeurs créées par le site d'enfouissement et par Gaz Métro sont deux odeurs bien distinctes, l'une est une odeur de biogaz et l'autre de condensat, qui est plus sulfureuse.

Le compte-rendu de la rencontre du 16 octobre 2008 est adopté sous réserve de la modification apportée.

ACTIONS DE SUIVI :

Organiser une visite pour le Comité de vigilance afin d'observer le recouvrement d'une zone du site.

Préparer une figure ou une présentation afin de bien expliquer le processus de recouvrement des zones.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS

4.1 Présentation de la nouvelle représentante du Club récréatif et équestre des Laurentides

Mme Annie Bélanger, membre de Club récréatif et équestre des Laurentides (CREL) explique qu'elle ne pourra plus siéger sur le Comité de vigilance et présente sa remplaçante, Mme Nadine Furlong, directrice sur le conseil d'administration du CREL. M. Delisle invite les participants à faire un tour de table afin qu'ils se présentent.

ACTION DE SUIVI :

Mettre à jour les membres du Comité sur le site Web en y remplaçant Mme Bélanger par Mme Furlong.

4.2 Registre des plaintes

4.2.1 Suivi des propositions de la dernière rencontre concernant les plaintes

M. Mercier apporte quelques précisions sur les actions de suivi concernant les plaintes découlant de la dernière rencontre du Comité.

En premier lieu, M. Mercier a discuté avec M. Leclair de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour demander plus de précisions au niveau des plaintes, par exemple connaître le nombre de plaignants. Ces détails supplémentaires peuvent être fournis lors de la transmission de la plainte. Il a été convenu que le plus de détails possible seraient fournis lors de la transmission.

En second lieu, M. Mercier émet qu'au niveau du système de distribution des avis d'odeurs, l'idée d'utiliser des messages téléphoniques a été retenue. Ce genre de système était déjà disponible avec les clients de WM. Il précise que WM est en train

d'assembler les numéros de téléphone des gens de la 1^e rue, de la 2^e rue, du rang Sainte-Marguerite et du rang du Trait-Carré. Le système d'appels téléphoniques va rejoindre plus de personnes qu'auparavant, soit environ 250 personnes.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'une plainte provient en général d'une seule personne?</i>	M. Leclair répond que la majorité du temps, les plaintes sont effectivement déposées par des personnes isolées.
<i>Est-ce que vous contactez WM après avoir reçu une plainte d'une personne ou vous attendez d'en avoir cumulé dix?</i>	M. Leclair répond que la Ville appelle après une plainte.
<i>De mon côté, les gens me parlent de certaines nuisances à l'occasion. Je leur dis d'appeler pour formuler une plainte pour que WM soit au courant du problème.</i>	
<i>Est-ce que l'on pourrait avoir la provenance de la plainte pour savoir quel endroit spécifique est touché par les nuisances?</i>	
<i>De connaître le quartier ou le coin d'où vient la plainte me semble important, par exemple à Saint-Hippolyte, la superficie est grande et les lacs ne sont pas collés.</i>	M. Delisle répond qu'il faudrait préciser la provenance des plaintes dans les prochains registres. M. Dussault ajoute qu'un nouveau registre sera réalisé pour 2009, avec une colonne précisant la provenance de la plainte. Ce sera non nominatif.

ACTION DE SUIVI :

Ajouter les précisions requises au registre des plaintes, soit le nombre de plaignants et la provenance de la plainte.

4.2.2 Plainte depuis la dernière rencontre (registre)

M. Mercier intervient ensuite pour présenter le registre des plaintes. Depuis la dernière rencontre, une seule plainte a été formulée. M. Lagacé, résidant du lac Connelly s'est plaint de la présence d'oiseaux sur le lac depuis quelques semaines. WM a alors procédé, avec Tecsalt, à un décompte ponctuel au lac Connelly le 5 novembre. Cette

activité non planifiée a donné des résultats plus ou moins convaincants. WM a alors décidé d'élaborer un plan d'action pour procéder à des décomptes simultanés le 12 novembre. Le plan d'action a été communiqué au Service canadien de la faune. Le décompte a permis de dénombrer 4 000 goélands au site d'enfouissement, 24 au lac Écho, 0 au lac Morency, 59 au lac Achigan et environ 3 100 au lac Connelly.

M. Mercier précise que les résultats seront analysés par TecSult, ce qui permettra de trouver des actions pour améliorer la situation. Une présentation de ces résultats pourra alors être faite au Comité.

Le registre des plaintes se trouve à l'annexe 3.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Habituellement, le nombre de goélands peut varier entre 500 et 1 000, mais n'atteint pas 3 000. L'évènement a dû être très ponctuel. Le lac Maillé est plus proche du site d'enfouissement et les goélands n'y vont pas. Lors d'une réunion tenue dernièrement, une fonctionnaire de la municipalité de Saint-Hippolyte responsable de la surveillance des goélands, disait qu'il y en avait moins cette année en comparaison des autres années.</i>	M. Mercier répond que les goélands ont des comportements qui changent en fonction de la température et de ce qu'ils trouvent dans les champs aux alentours. Les déplacements sont plus ou moins prévisibles.
<i>Est-ce que vous faites encore de l'abattage?</i>	M. Mercier répond que oui.
<i>La migration des goélands doit être commencée.</i>	M. Mercier répond que l'automne a été chaud et long. Il ajoute que TecSult sera plus en mesure de répondre aux questions concernant les goélands. Il termine en ajoutant qu'il avait suggéré au plaignant de rejoindre Mmes Lalonde et Simard à la Ville de Saint-Hippolyte.
<i>Le plaignant a téléphoné le 5 novembre. L'investigation a été menée le 12 novembre et il y avait encore bon nombre de goélands. Est-ce que la situation s'est prolongée sur une longue période?</i>	M. Mercier précise que la période concorde avec le mois d'octobre, quelques semaines précédant la fin du mois d'octobre.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La ville de Saint-Hippolyte fait des décomptes réguliers et un suivi hebdomadaire des goélands jusqu'au 15 octobre et aucune anomalie n'avait été observée.</i>	M. Mercier précise que WM s'est déplacé avec Tecsuit pour faire un décompte des goélands dans les règles de l'art.
<i>Est-ce que M. Lagacé a précisé les dates du début de l'achalandage anormal?</i>	M. Mercier répond que non, le plaignant n'a pas donné de dates précises.
<i>On peut présumer que la population a été constante du 5 au 12.</i>	
<i>Quelle est la méthode pour compter les goélands?</i>	M. Mercier répond que dans le cas du lac Connelly, M. Lagacé avait donné accès au lac. Au moment de l'arrivée, il y avait environ 300 goélands sur le lac. L'expert de Tecsuit a ensuite ajouté les goélands qui se posaient (environ en groupe de 20) au compte. Au site d'enfouissement, la technique est plus difficile puisque les oiseaux ne se posent pas nécessairement.
<i>Au mois de novembre, des cultivateurs ont labouré tard et il y avait des goélands dans les champs et fossés.</i>	M. Mercier répond qu'au cours des mois d'octobre et de novembre, il y a eu des quantités de goélands plus élevées que pour le mois de septembre et le mois de décembre. Le site de WM était passé à un nombre de goélands sous la barre des 1 000 goélands tandis que pour la période de mi-octobre à mi-novembre, la barre est passée au-dessus de 2 000 goélands.
<i>Il y a eu des périodes de pointe qu'on ne peut pas contrôler.</i>	
<i>Le vent sur les lacs ne les éloigne pas de ces zones?</i>	
<i>Le vent ne les arrête pas.</i>	
<i>Est-ce que c'est possible que la Ville de Saint-Hippolyte continue la surveillance des goélands deux semaines de plus?</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La Ville de Saint-Hippolyte est proactive, mais on ne peut pas tout savoir. Si j'avais su qu'il y avait eu une plainte, j'aurais envoyé Mme Simard faire des suivis.</i>	

ACTIONS DE SUIVI :

Présenter les résultats et l'analyse du décompte de goélands réalisé par Tecsalt le 12 novembre 2008.

4.2.3 Installation d'une torchère temporaire

M. Mercier explique qu'une torchère temporaire a été installée sur le site lors de travaux de réparation sur la torchère près de la 1^{re} rue, à côté de la station Gaz Métro. Pour s'assurer que tous les gaz seraient captés et détruits durant les travaux, une torchère temporaire, à flamme visible, a été installée. WM a communiqué à la ville de Sainte-Sophie et au service d'incendie pour avertir du changement avec la torchère à flamme visible. Comme la torchère de base est un module fermé, la flamme n'est pas visible habituellement. Des appels peuvent donc être effectués au 911, ce qui est arrivé à deux reprises, puisque la torchère, actuellement en réparation, est à flamme invisible. Le chef des pompiers, étant au courant de la situation, s'est tout de même déplacé, sans son équipe. Il était également en mesure de communiquer avec l'agence de sécurité du site, présente 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

La torchère temporaire a fonctionné du 6 octobre au 3 novembre, le temps que les travaux soient exécutés.

4.3 Visites du site Internet

M. Dussault précise qu'à la dernière rencontre, une demande avait été faite pour connaître l'achalandage du site Web du Comité.

M. Vincelette présente les chiffres concernant le nombre de visites sur le site Web du Comité de vigilance. 491 visites ont été effectuées pour le premier mois d'utilisation, 413 pour le mois d'août, 319 pour le mois de septembre, 452 pour le mois d'octobre, 564 au cours du mois de novembre et finalement 66 visites ont été comptabilisées au 4 décembre 2008, soit un total de 2 305 visites. M. Vincelette précise également qu'un visiteur clique sur une dizaine de liens en moyenne et qu'une quinzaine de visites sont effectuées par jour.

Un tableau présentant ces chiffres se trouve à l'annexe 4.

ACTION DE SUIVI :

Faire un tableau résumé des statistiques concernant les visites du site Web du Comité.

4.4 Suivi de la demande d'une section dans Le Contact

M. Vincelette précise que lors de la distribution du Rapport annuel du Comité pour l'année 2007, un paragraphe à l'attention du maire de Sainte-Sophie concernait la section dans le journal Le Contact. M. Vincelette a rencontré le maire et le projet serait possible. Il suffit de s'entendre sur la manière de procéder, par exemple lui envoyer un résumé des discussions de la rencontre.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il y avait également le journal Le Sentier à contacter.</i>	M. Vincelette répond, que selon sa compréhension, c'est pour envoyer le communiqué de presse et le Rapport annuel du Comité que le journal Le Sentier devait être joint. Est-ce qu'il y a une demande pour avoir une section dans Le Sentier?
<i>Non, ce n'est pas nécessaire.</i>	
	M. Delisle demande quelles sont les modalités pratiques du projet d'avoir une section dans Le Contact.
	M. Vincelette répond qu'il va s'entendre avec le président du Comité. M. Vincelette enverra un texte que le président pourra corriger ou modifier et le texte final sera envoyé à l'éditeur du journal.

ACTION DE SUIVI :

Écrire un texte pour une première parution dans le journal Le Contact à la suite de cette dernière rencontre du Comité pour l'année 2008 et la valider auprès du président du Comité.

4.5 Parution du communiqué au sujet du Rapport annuel 2007

M. Hugues Vincelette présente les photocopies de deux articles concernant le Rapport annuel 2007 du Comité de vigilance de Sainte-Sophie, un publié dans l'Écho du nord et l'autre dans le journal Le Nord.

4.6 Courriels

Un courriel a été adressé au Comité de vigilance concernant la mise en ligne du compte-rendu et des annexes et la disponibilité de ces derniers. M. Berthiaume a répondu à l'auteur du courriel dès que les documents ont été disponibles sur le site Web du Comité.

Les questions et commentaires suivants sont formulés au sujet de la disponibilité du compte-rendu :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quel moment, le compte-rendu est-il rédigé? Par exemple, pour la réunion du 16 octobre, à quelle date le compte-rendu était-il prêt?</i>	M. Vincelette répond que le compte-rendu est rédigé en une première version pour permettre une relecture.
<i>Nous avons déjà discuté des délais pour obtenir le compte-rendu et nous avons établi qu'il était prêt environ un mois et demi après la rencontre.</i>	M. Delisle précise que le compte-rendu devrait normalement être prêt dans les 30 jours suivant la rencontre.
<i>Est-ce que ce serait possible de rendre le compte-rendu disponible dans les 30 jours?</i>	M. Delisle mentionne que jusqu'à maintenant le compte-rendu n'a jamais été rendu disponible dans les 30 jours, mais qu'à partir de maintenant il faudra le faire.

ACTION DE SUIVI :

Rendre le compte-rendu disponible dans les 30 jours suivant la réunion du Comité de vigilance.

5. ENTENTE DE COMPENSATION D'UN MILIEU HUMIDE

M. Martin Dussault présente le contexte du projet de compensation d'un milieu humide. Il fait un bref rappel historique de la situation. Dans le cadre des études d'impact menées pour le projet d'agrandissement, un milieu humide a été découvert au sud-ouest de la zone visée par le projet. Le milieu est une tourbière boisée. Des inventaires biologiques ont alors été réalisés pour la faune et la flore. Tout le secteur a été étudié

par les experts de Tecsalt. Le milieu humide est d'un certain intérêt et représente une perte de 3 hectares.

M. Dussault poursuit en précisant que la tourbière s'étend sur les lots voisins du site. Lors des discussions qui ont eu lieu au cours des pré-consultations et lors de la soirée d'information du BAPE, le milieu humide est ressorti comme une préoccupation des citoyens et de certains groupes, mais également du MDDEP, en termes de patrimoine écologique. Les conclusions concernant le milieu humide sont qu'il représente un certain intérêt, mais ne possède pas une grande valeur. La recommandation est donc de trouver un milieu privilégié à l'extérieur de la propriété de WM, idéalement sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie ou de la MRC de la Rivière du Nord. M. Dussault précise alors que WM, n'étant pas expert en la matière, a été référé à l'organisme Arbres et Nature Québec (ANQ). Il cède la parole à M. Martin Pérusse d'ANQ.

M. Pérusse précise qu'il est biologiste et qu'il travaille en environnement depuis 20 ans. Il précise tout de suite qu'ANQ est un organisme de charité, sans but lucratif, dûment enregistré. L'organisme se voue à un seul objectif, soit la protection de l'environnement. ANQ travaille sur deux tableaux, soit celui de recevoir des dons (argent ou terres) et celui de travailler avec des individus, organismes et compagnies pour monter des projets de conservation. M. Pérusse précise qu'ANQ n'est pas un organisme de pression; leur charte interdit de se prononcer sur des projets. ANQ ne participe donc pas aux audiences publiques et intervient seulement en bout de ligne quand le besoin d'expertise spécifique en compensation est présent. ANQ fait également de la formation et de la sensibilisation.

M. Pérusse mentionne que dans le cas de WM, advenant la réalisation du projet d'agrandissement, il y aura une partie du milieu humide affecté. Pour assurer qu'il n'y ait pas de pertes nettes d'habitats, ANQ a reçu le mandat de rechercher des milieux de valeur égale ou supérieure pour compenser. Ce projet est une opportunité pour aller protéger ailleurs un milieu de plus grande valeur. La perte ponctuelle est donc bien présente, mais elle est couplée à une compensation encore plus intéressante.

M. Pérusse dit que l'objectif ultime du mandat d'ANQ est donc de trouver, dans le secteur immédiat de Sainte-Sophie ou au niveau de la MRC, les milieux d'intérêt qui valent la peine d'être conservés. La première étape est donc l'inventaire de ces milieux. ANQ commence toujours son inventaire en consultant la communauté locale, en tenant pour acquis que les gens du milieu connaissent mieux que des gens de l'extérieur les joyaux naturels de leur région. M. Pérusse précise qu'il a déjà entamé cette démarche en rencontrant des gens et des organismes de la région de Sainte-Sophie. Souvent, des secteurs d'intérêt sont identifiés, mais l'argent nécessaire à leur conservation n'est pas disponible. ANQ peut donc contribuer à un projet déjà en gestation. Pour la compensation de WM, ANQ va amasser une série de projets potentiels et identifier le projet qui serait le plus utile et laisserait une valeur appréciable dans la région.

M. Pérusse précise quelques organismes ou individus déjà rencontrés dans le cadre de la compensation de WM : Éco action Saint-Jérôme, le comité régional pour la protection des falaises, Jean-Marc Bouchard de Bellefeuille (lac Castor) pour un grand marais dans ce secteur, le CRE Laurentides. M. Pérusse a encore une liste d'organismes à rencontrer, incluant la MRC et les municipalités de la région.

M. Pérusse mentionne que le MDDEP est aussi un acteur important dans le projet de la future zone, il va suivre de très près la problématique de compensation et va s'assurer que les milieux retenus soient des milieux d'intérêt. ANQ a déjà eu quelques contacts avec le MDDEP et certains intervenants ont aussi identifié des sites intéressants. Il ne faut pas oublier que ce sera le MDDEP qui autorisera le projet en fin de compte.

M. Pérusse introduit les prochaines étapes de la démarche de compensation. ANQ devra finaliser les rencontres avec les gens du milieu pour récolter les possibilités de projet. Il précise qu'ANQ s'associe toujours avec un organisme local pour réaliser le projet de conservation. Cet organisme devient les yeux sur le terrain, les gardiens.

M. Pérusse mentionne que la conservation des milieux naturels amène souvent à organiser des activités de toute nature (sensibilisation, etc.). ANQ croit que c'est très important parce qu'une des meilleures manières de protéger les milieux, c'est de les occuper de la bonne façon. Les terrains abandonnés sont plutôt propices à être affectés par des activités ou des personnes qui ne savent tout simplement pas que le milieu est protégé.

À la suite de la présentation de M. Pérusse, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les milieux naturels et humides sont inscrits au schéma d'aménagement.</i>	
<i>Avez-vous un échéancier pour le projet de compensation de WM?</i>	M. Pérusse répond qu'ANQ vise à terminer les consultations avec le milieu en début d'année 2009. Ensuite, elle procédera à l'analyse des projets et leur priorisation en collaboration avec WM et le MDDEP. Autour du printemps 2009, ANQ voudrait avoir une image claire du ou des milieux à protéger.
<i>L'échéancier est court.</i>	M. Pérusse précise que la démarche se veut assez rapide pour avoir un premier bloc de projets concrets et ainsi discuter du territoire réel. De plus, les risques de trouver des milieux en terrain privé sont présents, ce qui se traduit par une étape délicate. M. Pérusse ajoute que

Questions ou commentaires	Réponses
	la discrétion est de mise pour respecter le propriétaire et pour éviter la spéculation et la montée des prix.
<i>Il faudrait peut-être éviter d'identifier M. Pérusse sur le site Web par le biais du compte-rendu.</i>	M. Dussault répond que le sujet a été discuté ouvertement lors de la séance d'information du BAPE et que le contrat avec ANQ est public. Dans le cas où M. Pérusse revenait lors d'une prochaine rencontre du Comité avec des informations plus précises, on pourra porter une attention particulière pour rester discret.
<i>Est-ce que vous pouvez nous donner un exemple de projet par le passé qui ressemble au projet de compensation demandé par WM?</i>	M. Pérusse répond que les projets d'ANQ sont de toute nature. Il mentionne que l'organisme a déjà travaillé à des projets de conservation aux Monts Sutton sur des dizaines de kilomètres carrés, mais aussi sur des plus petits projets par exemple un don de 15 hectares sur le bord de la rivière Rouge dans le nord des Laurentides.
<i>Qu'est-ce qui se passe concrètement quand vous réalisez un projet de conservation? Quelle est votre marge de manoeuvre ? Pouvez-vous, par exemple, interdire des sentiers?</i>	M. Pérusse répond que dans la majorité des cas, les projets se réalisent grâce aux servitudes de conservation. Les propriétaires des terrains concernés restent propriétaires, mais il y a une entente de zone de protection. La conservation peut aussi passer par l'acquisition des terrains. M. Pérusse poursuit en mentionnant qu'ANQ ne met pas les milieux protégés sous une cloche de verre. Si le milieu n'est pas déjà l'hôte d'activités autres que la conservation, ANQ le protégera tel quel. Si le milieu est l'hôte d'autres usages, par exemple la randonnée, ANQ réalisera la conservation en préservant les activités connexes. La conservation se fait au cas par cas, en fonction de la propriété et des usages en place et aussi en fonction de la personne et des organismes qui sont présents.

Questions ou commentaires	Réponses
	<p>M. Pérusse termine en précisant que l'objectif d'ANQ est la conservation et pas la promotion d'autres activités. Le but est donc de monter le plan de gestion de conservation de la propriété à protéger. Il n'y a pas de plan unique, ANQ ne veut imposer un modèle provincial.</p>
<p><i>Quel est le rôle du MDDEP dans ce genre de projet de compensation?</i></p>	<p>M. Pérusse répond que l'étape de la rencontre avec le MDDEP est importante. Leur but premier sera la compensation d'une tourbière. Il y aura des négociations sur les différents projets proposés, mais le MDDEP va toujours demander qu'on lui présente un plan de gestion et qu'on fasse la démonstration qu'il y a une mécanique de conservation.</p>
<p><i>Les trois hectares de milieu humide dans la zone d'agrandissement du site représentent beaucoup d'argent. WM pourrait perdre de bonnes sommes à cause de ce milieu. Pourtant, la compensation sera payée par quelqu'un d'autre...</i></p>	<p>M. Dussault répond qu'il y aurait une perte financière. Le patrimoine écologique n'accorde pas de valeur économique au milieu humide du site, mais plutôt une valeur écologique.</p> <p>M. Dussault précise qu'avec les sablières formées autour du milieu humide du site, un nouveau design et la protection du milieu n'assureraient pas nécessairement sa santé à long terme. Il y a un stress présent pour le milieu. Le gain écologique le plus évident par rapport au terrain est de protéger ailleurs, à valeur égale ou supérieure. Le rapport de compensation est de 3 pour 1, 9 à 10 hectares sont donc à conserver. Cette conclusion est celle du MDDEP et non de WM.</p> <p>M. Pérusse ajoute que deux critères sont utilisés en compensation écologique, soit la superficie et la valeur écologique.</p>
<p><i>Est-ce que WM donne une compensation financière à l'individu qui conservera 9 hectares sur sa propriété.</i></p>	<p>M. Pérusse répond que la personne est chez elle et donc qu'elle décide de conserver son terrain ou non. Le processus est volontaire.</p> <p>M. Delisle précise qu'on entre dans la</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	question des fiducies foncières. M. Dussault précise que si un organisme local trouve une propriété qui serait un milieu important à conserver, il pourrait être décidé que WM fournisse les fonds pour acheter le terrain et que l'organisme soit responsable de la compensation. Il pourra y avoir un, deux ou trois projets, mais WM respectera le rapport 3 pour 1.
<i>Sur la propriété de WM, il y a trois hectares de la tourbière, mais quelle est sa superficie totale?</i>	M. Dussault répond que les trois hectares correspondent à 5 % de la tourbière.
<i>Est-ce que les sablières qui sont autour de la tourbière ont empiété sur la tourbière lors de leur construction?</i>	M. Dussault répond qu'à sa connaissance les sablières n'ont pas été construites sur la tourbière. M. Dussault va tout de même vérifier l'information.
<i>Si la municipalité de Saint-Hippolyte a des projets de conservation, est-ce que je communique avec ANQ ou j'attends un contact de leur part?</i>	
<i>Si on a des projets qui pourraient être intéressants pour la compensation, qu'est-ce qu'on fait?</i>	M. Dussault répond que les participants peuvent contacter WM qui les mettra en contact avec ANQ. Il ajoute que plus WM aura des propositions de milieux, plus il aura de chances d'en préserver un qui réponde aux attentes de la population.
<i>ANQ est en quelque sorte la version privée des organismes gouvernementaux qui s'occupent de la préservation.</i>	M. Pérusse répond que oui, mais qu'ANQ reste discret. L'organisme fait très peu de publicité et réalise un travail de proximité.

ACTIONS DE SUIVI :

- Trouver l'information à propos de l'empiètement (ou non) des sablières sur la tourbière.
Présenter, lors de la prochaine réunion, l'inventaire réalisé par ANQ et expliquer la priorisation des projets. Présenter la démarche de mise place du projet :
- Rencontre des organismes et individus concernés, au début 2009
 - Évaluation de la valeur de plusieurs milieux propices pour la compensation
 - Collaboration avec WM et le MDDEP
 - Identification des meilleurs sites de compensation
 - Plan de gestion

6. RETOUR SUR LES AUDIENCES PUBLIQUES

M. Dussault fait un retour sur le déroulement des audiences publiques qui ont commencé officiellement avec la 1^{ere} partie, le 24 et 25 novembre dernier. Il rappelle que le projet d'agrandissement a été rendu public le 26 août dernier, que la période de 45 jours de consultation de l'étude d'impact s'est terminée le 9 octobre et que six intervenants ont demandé la tenue d'audiences au cours de cette période.

La présentation de M. Dussault sur les audiences publiques se trouve à l'annexe 5.

De façon générale, il y a eu une faible participation du public, mais beaucoup de questions de la part de la Commission. Plusieurs thèmes ont été abordés, entre autres :

- Présence d'un milieu humide
- Qualité des eaux souterraines
- Changement du point de rejet, du ruisseau aux Castors à la rivière Jourdain
- Justification du projet
- Mesures de contrôle des déchets
- Santé par rapport aux émissions atmosphériques
- Production de biogaz
- Comité de vigilance (le rapport 2007 a été déposé à la Commission)

M. Dussault précise que plusieurs documents complémentaires ont été déposés à la Commission lors des séances d'informations.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce qu'une zone tampon?</i>	M. Dussault répond que la zone tampon est une zone qui n'est pas affectée par les opérations du site.
<i>Est-ce que la zone tampon est à l'extérieur de votre propriété ou fait partie de votre propriété?</i>	M. Dussault répond que la zone tampon fait partie de la propriété de WM et qu'elle consiste en une bande de 50 m en périphérie du site. Il précise que WM tente de garder des zones boisées pour rendre les activités aux alentours du site plus agréables. La Commission du BAPE nous a demandé de fournir une figure de profil de la zone tampon.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Est-ce que dans le cas de la zone utilisée pour le sentier équestre longeant la 1^e rue, la zone tampon de 50 m est définie par la clôture jusqu'au bord de la rue? Il y a des zones marécageuses avant d'arriver à la clôture en haut d'un talus d'un côté et après il y a une petite zone boisée et la rue.</i></p>	<p>M. Mercier répond qu'il y a une quinzaine de mètres de l'autre côté de la clôture qui n'est pas touchée. Il y a donc une vingtaine de mètres à l'intérieur de la clôture et une trentaine à l'extérieur pour former la zone tampon de 50 m.</p>
<p><i>Est-ce qu'il y a un projet approuvé pour le fonds de valorisation agricole (FVA)?</i></p>	<p>M. Dussault répond que le centre local de développement est en train de réviser un projet qui semble très intéressant. Deux projets avaient été soumis, mais un ne répondait pas aux exigences du fonds.</p> <p>M. Dussault ajoute que, pour susciter davantage de candidatures et de projets présentés au fonds, le Comité responsable a décidé de rendre les prêts plus attrayants par exemple en proposant une portion de la subvention non remboursable et en faisant la promotion du fonds. M. Dussault termine en mentionnant que le fonds a fructifié au cours de la dernière année et que les intérêts pourraient servir en partie à faire la promotion du fonds.</p>
<p><i>Est-ce que selon les premières séances du BAPE les positions semblent positives par rapport au projet d'agrandissement ?</i></p>	<p>M. Dussault précise d'abord que le BAPE n'est pas un organisme d'approbation et de décision. Les personnes de la Commission sont donc assez neutres et impartiales. M. Dussault affirme qu'il peut seulement dire que la Commission est satisfaite de la première partie, en ce sens qu'elle a rempli son objectif de répondre aux questions. Cela ne signifie pas qu'ils sont en faveur ou contre le projet. Les gens qui ont participé ont aussi semblé satisfaits des réponses obtenues.</p>
<p><i>Personnellement, je suis allé à la première soirée des audiences. Je ne suis pas allé à la visite, mais je suis retourné à la deuxième séance en après-midi.</i></p>	

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Dans les 6 demandes d'audiences qui ont été formulées, une présentait le Comité de vigilance comme un comité « bidon ». Si vous êtes d'accord, je voudrais aller à la deuxième session du BAPE pour aller clarifier la situation du Comité de vigilance.</i></p>	
<p><i>L'image du Comité dépend de la perception des gens. La personne qui siégeait au Comité avant moi avait l'impression de perdre son temps. C'était la perception d'un élu qui était là avant.</i></p>	
<p><i>Du point de vue de quelqu'un qui n'est pas de WM, ce qui m'a frappé lors des audiences est que si WM n'existait pas, la Ville de Montréal ne saurait pas quoi faire avec ses déchets. Le mandat du Comité de vigilance est d'être le chien de garde du site. Il y a moyen de gérer un site de façon civilisée.</i></p>	
<p><i>À partir du moment où le site d'enfouissement est présent et que c'est une réalité, le Comité de vigilance a sa place. Il n'est pas là pour décider s'il doit y avoir ou non un site, il est là pour le surveiller.</i></p>	<p>M. Delisle conclut en mentionnant que les membres du Comité semblent assez à l'aise pour que le président aille rencontrer la Commission lors de la deuxième partie des audiences. Il lui rappelle de ne pas oublier de s'inscrire.</p> <p>M. Dussault ajoute que le BAPE fait une planification des interventions pour évaluer le nombre de séances nécessaires.</p>

M. Dussault rappelle que la prochaine étape des audiences publiques se déroulera le 17 et 18 décembre avec la deuxième partie, soit celle dédiée à l'expression des opinions. Les gens pourront alors déposer des mémoires et se prononcer en faveur ou contre le projet. Le BAPE rendra son rapport à la ministre au plus tard le 24 mars 2009 et 60 jours plus tard, soit autour du 24 mai 2009, ce rapport sera rendu public.

7. PARTICIPATION À LA PROCHAINE JOURNÉE PORTES OUVERTES

Il a été décidé, d'un commun accord, de discuter de ce point à une réunion ultérieure.

ACTION DE SUIVI :

Mettre le point « participation du Comité de vigilance à la journée portes ouvertes » sur l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

8. DIVERS

M. Delisle demande aux participants s'ils ont des points ou des commentaires à ajouter et s'assure que toutes les questions ont eu réponse au cours de la réunion. Les quelques points à traiter par un membre du Comité ont été discutés au fil de la rencontre et donc, aucun point n'est ajouté.

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le jeudi 26 mars à 19 h à la salle du Club Optimiste de Sainte-Sophie.

La réunion se termine à 21 h 04.

Alex Craft

Alexandra Boileau

Rapporteurs de la réunion

**Compte-rendu
de la réunion tenue
à la Salle du Club Optmiste
de Sainte-Sophie**

le 11 décembre 2008
(Version pour approbation)

Préparé par



1000, rue du Haut-Bois Nord, 1^{er} étage
Sherbrooke (Québec)
J1N 3V4

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	3
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2008.....	3
4.	RAPPORT D'ACTIVITÉS	5
4.1	Présentation de la nouvelle représentante du Club récréatif et équestre des Laurentides	5
4.2	Registre des plaintes	5
4.2.1	Suivi des propositions de la dernière rencontre concernant les plaintes.....	5
4.2.2	Plainte depuis la dernière rencontre (registre).....	6
4.2.3	Installation d'une torchère temporaire	9
4.3	Visites du site Internet.....	9
4.4	Suivi de la demande d'une section dans Le Contact.....	10
4.5	Parution du communiqué au sujet du Rapport annuel 2007	10
4.6	Courriels	11
5.	ENTENTE DE COMPENSATION D'UN MILIEU HUMIDE.....	11
6.	RETOUR SUR LES AUDIENCES PUBLIQUES	17
7.	PARTICIPATION À LA PROCHAINE JOURNÉE PORTES OUVERTES	20
8.	DIVERS.....	20
9.	DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION.....	20

Liste des annexes

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Registre des plaintes
Annexe 4	Statistiques sur les visites du Site Internet du Comité
Annexe 5	Présentation sur les audiences publiques du projet de développement

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Mme Lorraine Couet, membre du Comité de vigilance, vient souhaiter un joyeux Noël aux autres membres puisqu'elle ne peut être présente pour la rencontre.

M. André Delisle, président de *Transfert Environnement*, agit à titre d'animateur de la réunion. Au nom de Waste Management (WM), M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques au Québec, remercie les participants de s'être déplacés pour la dernière rencontre de l'année 2008. Il profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Mme Furlong du Club récréatif et équestre des Laurentides et à M. Pérusse de l'organisme Arbres et Nature Québec.

M. Delisle souhaite également la bienvenue aux participants.

La liste des présences se trouve à l'annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Delisle s'assure que tous les participants ont reçu et consulté l'ordre du jour. Il demande si des changements sont à apporter à l'ordre du jour proposé.

M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires chez WM, demande d'ajouter un point pour traiter de la question de la nouvelle représentante du Club récréatif et équestre des Laurentides (CREL). Le point est ajouté au début de la section traitant du rapport d'activités. M. Simon Mercier, directeur des opérations du site de Sainte-Sophie, demande également à ajouter un point sur l'installation d'une torchère temporaire.

Un membre du Comité de vigilance a aussi quelques thèmes à ajouter dans le point « divers » en ce qui a trait au suivi de la dernière rencontre, en octobre dernier.

L'ordre du jour est adopté. Il se trouve à l'annexe 2.

3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2008

Avant d'adopter le compte-rendu, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce que la zone 1?</i>	M. Mercier répond que la zone 1 correspond à la cellule exploitée de 2000 à 2005. C'est la partie nommée le bioréacteur.
<i>Habituellement vous remettez une membrane par-dessus les cellules, mais il</i>	M. Mercier répond que non. Le recouvrement avec des membranes

Questions ou commentaires	Réponses
<i>n'y a pas ce genre de recouvrement pour la zone 1. Vous avez recouvert les cellules à partir de la zone 2?</i>	s'est effectué à partir de la zone 4. Le reste du site est recouvert d'un minimum de 1.2 m d'argile. Le recouvrement final a été débuté en partie pour la zone actuellement utilisée. M. Mercier précise qu'il n'y a pas de logique pour chiffrer les différentes zones du site.
<i>Qu'est-ce qui sert de recouvrement pour la zone 1?</i>	M. Mercier répond que l'argile sert de recouvrement. Il montre la zone 1 (exploitée de 2000 à 2005) sur une carte et spécifie qu'il y a une couche de 1,2 mètre d'argile sur le dessus. Il profite de l'occasion pour montrer la zone 2a, exploitée de 1990 à 2000 qui elle aussi est recouverte d'une couche de 1,2 m d'argile. Il ajoute que le même principe a été utilisé pour l'ancien site avec une épaisseur d'argile plus importante. M. Mercier termine en mentionnant que la zone 4 est quant à elle couverte d'un géosynthétique. Il y a une couche de géomembrane, ensuite une couche de sable drainant et il y a aussi l'ensemencement végétal. Une partie est déjà recouverte au pourtour et la zone sera complétée au courant de la prochaine année.
<i>La couche d'argile est imperméable, mais quelle est la différence avec les membranes géosynthétiques?</i>	M. Mercier répond que les membranes géosynthétiques sont plus performantes et résistantes, tandis que l'argile peut fissurer au fil du temps. On doit alors réparer la couche d'argile.
<i>J'aimerais bien aller voir le recouvrement d'une zone sur le site.</i>	M. Dussault mentionne que le Comité sera invité à aller visiter le site lorsque des travaux de recouvrement seront exécutés.

M. Mercier veut apporter un changement au compte-rendu. Il désire modifier la réponse à la question « *Lors de la visite des installations de Gaz Métro, nous avons constaté qu'il y avait également un système pour les odeurs. Quand vous avez un problème d'odeurs ou des plaintes, est-ce que vous vérifiez si c'est votre système ou le leur qui est en défaut?* » (p. 9 question 2). La nouvelle réponse se lira ainsi : M. Mercier répond que les

odeurs créées par le site d'enfouissement et par Gaz Métro sont deux odeurs bien distinctes, l'une est une odeur de biogaz et l'autre de condensat, qui est plus sulfureuse.

Le compte-rendu de la rencontre du 16 octobre 2008 est adopté sous réserve de la modification apportée.

ACTIONS DE SUIVI :

Organiser une visite pour le Comité de vigilance afin d'observer le recouvrement d'une zone du site.

Préparer une figure ou une présentation afin de bien expliquer le processus de recouvrement des zones.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS

4.1 Présentation de la nouvelle représentante du Club récréatif et équestre des Laurentides

Mme Annie Bélanger, membre de Club récréatif et équestre des Laurentides (CREL) explique qu'elle ne pourra plus siéger sur le Comité de vigilance et présente sa remplaçante, Mme Nadine Furlong, directrice sur le conseil d'administration du CREL. M. Delisle invite les participants à faire un tour de table afin qu'ils se présentent.

ACTION DE SUIVI :

Mettre à jour les membres du Comité sur le site Web en y remplaçant Mme Bélanger par Mme Furlong.

4.2 Registre des plaintes

4.2.1 Suivi des propositions de la dernière rencontre concernant les plaintes

M. Mercier apporte quelques précisions sur les actions de suivi concernant les plaintes découlant de la dernière rencontre du Comité.

En premier lieu, M. Mercier a discuté avec M. Leclair de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour demander plus de précisions au niveau des plaintes, par exemple connaître le nombre de plaignants. Ces détails supplémentaires peuvent être fournis lors de la transmission de la plainte. Il a été convenu que le plus de détails possible seraient fournis lors de la transmission.

En second lieu, M. Mercier émet qu'au niveau du système de distribution des avis d'odeurs, l'idée d'utiliser des messages téléphoniques a été retenue. Ce genre de système était déjà disponible avec les clients de WM. Il précise que WM est en train

d'assembler les numéros de téléphone des gens de la 1^e rue, de la 2^e rue, du rang Sainte-Marguerite et du rang du Trait-Carré. Le système d'appels téléphoniques va rejoindre plus de personnes qu'auparavant, soit environ 250 personnes.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'une plainte provient en général d'une seule personne?</i>	M. Leclair répond que la majorité du temps, les plaintes sont effectivement déposées par des personnes isolées.
<i>Est-ce que vous contactez WM après avoir reçu une plainte d'une personne ou vous attendez d'en avoir cumulé dix?</i>	M. Leclair répond que la Ville appelle après une plainte.
<i>De mon côté, les gens me parlent de certaines nuisances à l'occasion. Je leur dis d'appeler pour formuler une plainte pour que WM soit au courant du problème.</i>	
<i>Est-ce que l'on pourrait avoir la provenance de la plainte pour savoir quel endroit spécifique est touché par les nuisances?</i>	
<i>De connaître le quartier ou le coin d'où vient la plainte me semble important, par exemple à Saint-Hippolyte, la superficie est grande et les lacs ne sont pas collés.</i>	M. Delisle répond qu'il faudrait préciser la provenance des plaintes dans les prochains registres. M. Dussault ajoute qu'un nouveau registre sera réalisé pour 2009, avec une colonne précisant la provenance de la plainte. Ce sera non nominatif.

ACTION DE SUIVI :

Ajouter les précisions requises au registre des plaintes, soit le nombre de plaignants et la provenance de la plainte.

4.2.2 Plainte depuis la dernière rencontre (registre)

M. Mercier intervient ensuite pour présenter le registre des plaintes. Depuis la dernière rencontre, une seule plainte a été formulée. M. Lagacé, résidant du lac Connelly s'est plaint de la présence d'oiseaux sur le lac depuis quelques semaines. WM a alors procédé, avec Tecsalt, à un décompte ponctuel au lac Connelly le 5 novembre. Cette

activité non planifiée a donné des résultats plus ou moins convaincants. WM a alors décidé d'élaborer un plan d'action pour procéder à des décomptes simultanés le 12 novembre. Le plan d'action a été communiqué au Service canadien de la faune. Le décompte a permis de dénombrier 4 000 goélands au site d'enfouissement, 24 au lac Écho, 0 au lac Morency, 59 au lac Achigan et environ 3 100 au lac Connelly.

M. Mercier précise que les résultats seront analysés par TecSult, ce qui permettra de trouver des actions pour améliorer la situation. Une présentation de ces résultats pourra alors être faite au Comité.

Le registre des plaintes se trouve à l'annexe 3.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Habituellement, le nombre de goélands peut varier entre 500 et 1 000, mais n'atteint pas 3 000. L'évènement a dû être très ponctuel. Le lac Maillé est plus proche du site d'enfouissement et les goélands n'y vont pas. Lors d'une réunion tenue dernièrement, une fonctionnaire de la municipalité de Saint-Hippolyte responsable de la surveillance des goélands, disait qu'il y en avait moins cette année en comparaison des autres années.</i>	M. Mercier répond que les goélands ont des comportements qui changent en fonction de la température et de ce qu'ils trouvent dans les champs aux alentours. Les déplacements sont plus ou moins prévisibles.
<i>Est-ce que vous faites encore de l'abattage?</i>	M. Mercier répond que oui.
<i>La migration des goélands doit être commencée.</i>	M. Mercier répond que l'automne a été chaud et long. Il ajoute que TecSult sera plus en mesure de répondre aux questions concernant les goélands. Il termine en ajoutant qu'il avait suggéré au plaignant de rejoindre Mmes Lalonde et Simard à la Ville de Saint-Hippolyte.
<i>Le plaignant a téléphoné le 5 novembre. L'investigation a été menée le 12 novembre et il y avait encore bon nombre de goélands. Est-ce que la situation s'est prolongée sur une longue période?</i>	M. Mercier précise que la période concorde avec le mois d'octobre, quelques semaines précédant la fin du mois d'octobre.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La ville de Saint-Hippolyte fait des décomptes réguliers et un suivi hebdomadaire des goélands jusqu'au 15 octobre et aucune anomalie n'avait été observée.</i>	M. Mercier précise que WM s'est déplacé avec Tecsuit pour faire un décompte des goélands dans les règles de l'art.
<i>Est-ce que M. Lagacé a précisé les dates du début de l'achalandage anormal?</i>	M. Mercier répond que non, le plaignant n'a pas donné de dates précises.
<i>On peut présumer que la population a été constante du 5 au 12.</i>	
<i>Quelle est la méthode pour compter les goélands?</i>	M. Mercier répond que dans le cas du lac Connelly, M. Lagacé avait donné accès au lac. Au moment de l'arrivée, il y avait environ 300 goélands sur le lac. L'expert de Tecsuit a ensuite ajouté les goélands qui se posaient (environ en groupe de 20) au compte. Au site d'enfouissement, la technique est plus difficile puisque les oiseaux ne se posent pas nécessairement.
<i>Au mois de novembre, des cultivateurs ont labouré tard et il y avait des goélands dans les champs et fossés.</i>	M. Mercier répond qu'au cours des mois d'octobre et de novembre, il y a eu des quantités de goélands plus élevées que pour le mois de septembre et le mois de décembre. Le site de WM était passé à un nombre de goélands sous la barre des 1 000 goélands tandis que pour la période de mi-octobre à mi-novembre, la barre est passée au-dessus de 2 000 goélands.
<i>Il y a eu des périodes de pointe qu'on ne peut pas contrôler.</i>	
<i>Le vent sur les lacs ne les éloigne pas de ces zones?</i>	
<i>Le vent ne les arrête pas.</i>	
<i>Est-ce que c'est possible que la Ville de Saint-Hippolyte continue la surveillance des goélands deux semaines de plus?</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>La Ville de Saint-Hippolyte est proactive, mais on ne peut pas tout savoir. Si j'avais su qu'il y avait eu une plainte, j'aurais envoyé Mme Simard faire des suivis.</i></p>	

4.2.3 Installation d'une torchère temporaire

M. Mercier explique qu'une torchère temporaire a été installée sur le site lors de travaux de réparation sur la torchère près de la 1^{re} rue, à côté de la station Gaz Métro. Pour s'assurer que tous les gaz seraient captés et détruits durant les travaux, une torchère temporaire, à flamme visible, a été installée. WM a communiqué à la ville de Sainte-Sophie et au service d'incendie pour avertir du changement avec la torchère à flamme visible. Comme la torchère de base est un module fermé, la flamme n'est pas visible habituellement. Des appels peuvent donc être effectués au 911, ce qui est arrivé à deux reprises, puisque la torchère, actuellement en réparation, est à flamme invisible. Le chef des pompiers, étant au courant de la situation, s'est tout de même déplacé, sans son équipe. Il était également en mesure de communiquer avec l'agence de sécurité du site, présente 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

La torchère temporaire a fonctionné du 6 octobre au 3 novembre, le temps que les travaux soient exécutés.

4.3 Visites du site Internet

M. Dussault précise qu'à la dernière rencontre, une demande avait été faite pour connaître l'achalandage du site Web du Comité.

M. Vincelette présente les chiffres concernant le nombre de visites sur le site Web du Comité de vigilance. 491 visites ont été effectuées pour le premier mois d'utilisation, 413 pour le mois d'août, 319 pour le mois de septembre, 452 pour le mois d'octobre, 564 au cours du mois de novembre et finalement 66 visites ont été comptabilisées au 4 décembre 2008, soit un total de 2 305 visites. M. Vincelette précise également qu'un visiteur clique sur une dizaine de liens en moyenne et qu'une quinzaine de visites sont effectuées par jour.

Un tableau présentant ces chiffres se trouve à l'annexe 4.

ACTION DE SUIVI :

Faire un tableau résumé des statistiques concernant les visites du site Web du Comité.

4.4 Suivi de la demande d'une section dans Le Contact

M. Vincelette précise que lors de la distribution du Rapport annuel du Comité pour l'année 2007, un paragraphe à l'attention du maire de Sainte-Sophie concernait la section dans le journal Le Contact. M. Vincelette a rencontré le maire et le projet serait possible. Il suffit de s'entendre sur la manière de procéder, par exemple lui envoyer un résumé des discussions de la rencontre.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il y avait également le journal Le Sentier à contacter.</i>	M. Vincelette répond, que selon sa compréhension, c'est pour envoyer le communiqué de presse et le Rapport annuel du Comité que le journal Le Sentier devait être joint. Est-ce qu'il y a une demande pour avoir une section dans Le Sentier?
<i>Non, ce n'est pas nécessaire.</i>	
	M. Delisle demande quelles sont les modalités pratiques du projet d'avoir une section dans Le Contact.
	M. Vincelette répond qu'il va s'entendre avec le président du Comité. M. Vincelette enverra un texte que le président pourra corriger ou modifier et le texte final sera envoyé à l'éditeur du journal.

ACTION DE SUIVI :

Écrire un texte pour une première parution dans le journal Le Contact à la suite de cette dernière rencontre du Comité pour l'année 2008 et la valider auprès du président du Comité.

4.5 Parution du communiqué au sujet du Rapport annuel 2007

M. Hugues Vincelette présente les photocopies de deux articles concernant le Rapport annuel 2007 du Comité de vigilance de Sainte-Sophie, un publié dans l'Écho du nord et l'autre dans le journal Le Nord.

4.6 Courriels

Un courriel a été adressé au Comité de vigilance concernant la mise en ligne du compte-rendu et des annexes et la disponibilité de ces derniers. M. Berthiaume a répondu à l'auteur du courriel dès que les documents ont été disponibles sur le site Web du Comité.

Les questions et commentaires suivants sont formulés au sujet de la disponibilité du compte-rendu :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quel moment, le compte-rendu est-il rédigé? Par exemple, pour la réunion du 16 octobre, à quelle date le compte-rendu était-il prêt?</i>	M. Vincelette répond que le compte-rendu est rédigé en une première version pour permettre une relecture.
<i>Nous avons déjà discuté des délais pour obtenir le compte-rendu et nous avons établi qu'il était prêt environ un mois et demi après la rencontre.</i>	M. Delisle précise que le compte-rendu devrait normalement être prêt dans les 30 jours suivant la rencontre.
<i>Est-ce que ce serait possible de rendre le compte-rendu disponible dans les 30 jours?</i>	M. Delisle mentionne que jusqu'à maintenant le compte-rendu n'a jamais été rendu disponible dans les 30 jours, mais qu'à partir de maintenant il faudra le faire.

ACTION DE SUIVI :

Rendre le compte-rendu disponible dans les 30 jours suivant la réunion du Comité de vigilance.

5. ENTENTE DE COMPENSATION D'UN MILIEU HUMIDE

M. Martin Dussault présente le contexte du projet de compensation d'un milieu humide. Il fait un bref rappel historique de la situation. Dans le cadre des études d'impact menées pour le projet d'agrandissement, un milieu humide a été découvert au sud-ouest de la zone visée par le projet. Le milieu est une tourbière boisée. Des inventaires biologiques ont alors été réalisés pour la faune et la flore. Tout le secteur a été étudié par les experts de TecSult. Le milieu humide est d'un certain intérêt et représente une perte de 3 hectares.

M. Dussault poursuit en précisant que la tourbière s'étend sur les lots voisins du site. Lors des discussions qui ont eu lieu au cours des pré-consultations et lors de la soirée d'information du BAPE, le milieu humide est ressorti comme une préoccupation des citoyens et de certains groupes, mais également du MDDEP, en termes de patrimoine

écologique. Les conclusions concernant le milieu humide sont qu'il représente un certain intérêt, mais ne possède pas une grande valeur. La recommandation est donc de trouver un milieu privilégié à l'extérieur de la propriété de WM, idéalement sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie ou de la MRC de la Rivière du Nord. M. Dussault précise alors que WM, n'étant pas expert en la matière, a été référé à l'organisme Arbres et Nature Québec (ANQ). Il cède la parole à M. Martin Pérusse d'ANQ.

M. Pérusse précise qu'il est biologiste et qu'il travaille en environnement depuis 20 ans. Il précise tout de suite qu'ANQ est un organisme de charité, sans but lucratif, dûment enregistré. L'organisme se voue à un seul objectif, soit la protection de l'environnement. ANQ travaille sur deux tableaux, soit celui de recevoir des dons (argent ou terres) et celui de travailler avec des individus, organismes et compagnies pour monter des projets de conservation. M. Pérusse précise qu'ANQ n'est pas un organisme de pression; leur charte interdit de se prononcer sur des projets. ANQ ne participe donc pas aux audiences publiques et intervient seulement en bout de ligne quand le besoin d'expertise spécifique en compensation est présent. ANQ fait également de la formation et de la sensibilisation.

M. Pérusse mentionne que dans le cas de WM, advenant la réalisation du projet d'agrandissement, il y aura une partie du milieu humide affecté. Pour assurer qu'il n'y ait pas de pertes nettes d'habitats, ANQ a reçu le mandat de rechercher des milieux de valeur égale ou supérieure pour compenser. Ce projet est une opportunité pour aller protéger ailleurs un milieu de plus grande valeur. La perte ponctuelle est donc bien présente, mais elle est couplée à une compensation encore plus intéressante.

M. Pérusse dit que l'objectif ultime du mandat d'ANQ est donc de trouver, dans le secteur immédiat de Sainte-Sophie ou au niveau de la MRC, les milieux d'intérêt qui valent la peine d'être conservés. La première étape est donc l'inventaire de ces milieux. ANQ commence toujours son inventaire en consultant la communauté locale, en tenant pour acquis que les gens du milieu connaissent mieux que des gens de l'extérieur les joyaux naturels de leur région. M. Pérusse précise qu'il a déjà entamé cette démarche en rencontrant des gens et des organismes de la région de Sainte-Sophie. Souvent, des secteurs d'intérêt sont identifiés, mais l'argent nécessaire à leur conservation n'est pas disponible. ANQ peut donc contribuer à un projet déjà en gestation. Pour la compensation de WM, ANQ va amasser une série de projets potentiels et identifier le projet qui serait le plus utile et laisserait une valeur appréciable dans la région.

M. Pérusse précise quelques organismes ou individus déjà rencontrés dans le cadre de la compensation de WM : Éco action Saint-Jérôme, le comité régional pour la protection des falaises, Jean-Marc Bouchard de Bellefeuille (lac Castor) pour un grand marais dans ce secteur, le CRE Laurentides. M. Pérusse a encore une liste d'organismes à rencontrer, incluant la MRC et les municipalités de la région.

M. Pérusse mentionne que le MDDEP est aussi un acteur important dans le projet de la future zone, il va suivre de très près la problématique de compensation et va s'assurer

que les milieux retenus soient des milieux d'intérêt. ANQ a déjà eu quelques contacts avec le MDDEP et certains intervenants ont aussi identifié des sites intéressants. Il ne faut pas oublier que ce sera le MDDEP qui autorisera le projet en fin de compte.

M. Pérusse introduit les prochaines étapes de la démarche de compensation. ANQ devra finaliser les rencontres avec les gens du milieu pour récolter les possibilités de projet. Il précise qu'ANQ s'associe toujours avec un organisme local pour réaliser le projet de conservation. Cet organisme devient les yeux sur le terrain, les gardiens.

M. Pérusse mentionne que la conservation des milieux naturels amène souvent à organiser des activités de toute nature (sensibilisation, etc.). ANQ croit que c'est très important parce qu'une des meilleures manières de protéger les milieux, c'est de les occuper de la bonne façon. Les terrains abandonnés sont plutôt propices à être affectés par des activités ou des personnes qui ne savent tout simplement pas que le milieu est protégé.

À la suite de la présentation de M. Pérusse, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les milieux naturels et humides sont inscrits au schéma d'aménagement.</i>	
<i>Avez-vous un échéancier pour le projet de compensation de WM?</i>	M. Pérusse répond qu'ANQ vise à terminer les consultations avec le milieu en début d'année 2009. Ensuite, elle procédera à l'analyse des projets et leur priorisation en collaboration avec WM et le MDDEP. Autour du printemps 2009, ANQ voudrait avoir une image claire du ou des milieux à protéger.
<i>L'échéancier est court.</i>	M. Pérusse précise que la démarche se veut assez rapide pour avoir un premier bloc de projets concrets et ainsi discuter du territoire réel. De plus, les risques de trouver des milieux en terrain privé sont présents, ce qui se traduit par une étape délicate. M. Pérusse ajoute que la discrétion est de mise pour respecter le propriétaire et pour éviter la spéculation et la montée des prix.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Il faudrait peut-être éviter d'identifier M. Pérusse sur le site Web par le biais du compte-rendu.</i></p>	<p>M. Dussault répond que le sujet a été discuté ouvertement lors de la séance d'information du BAPE et que le contrat avec ANQ est public. Dans le cas où M. Pérusse revenait lors d'une prochaine rencontre du Comité avec des informations plus précises, on pourra porter une attention particulière pour rester discret.</p>
<p><i>Est-ce que vous pouvez nous donner un exemple de projet par le passé qui ressemble au projet de compensation demandé par WM?</i></p>	<p>M. Pérusse répond que les projets d'ANQ sont de toute nature. Il mentionne que l'organisme a déjà travaillé à des projets de conservation aux Monts Sutton sur des dizaines de kilomètres carrés, mais aussi sur des plus petits projets par exemple un don de 15 hectares sur le bord de la rivière Rouge dans le nord des Laurentides.</p>
<p><i>Qu'est-ce qui se passe concrètement quand vous réalisez un projet de conservation? Quelle est votre marge de manoeuvre ? Pouvez-vous, par exemple, interdire des sentiers?</i></p>	<p>M. Pérusse répond que dans la majorité des cas, les projets se réalisent grâce aux servitudes de conservation. Les propriétaires des terrains concernés restent propriétaires, mais il y a une entente de zone de protection. La conservation peut aussi passer par l'acquisition des terrains.</p> <p>M. Pérusse poursuit en mentionnant qu'ANQ ne met pas les milieux protégés sous une cloche de verre. Si le milieu n'est pas déjà l'hôte d'activités autres que la conservation, ANQ le protégera tel quel. Si le milieu est l'hôte d'autres usages, par exemple la randonnée, ANQ réalisera la conservation en préservant les activités connexes. La conservation se fait au cas par cas, en fonction de la propriété et des usages en place et aussi en fonction de la personne et des organismes qui sont présents.</p> <p>M. Pérusse termine en précisant que l'objectif d'ANQ est la conservation et pas la promotion d'autres activités. Le but est</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	<p>donc de monter le plan de gestion de conservation de la propriété à protéger. Il n'y a pas de plan unique, ANQ ne veut imposer un modèle provincial.</p>
<p><i>Quel est le rôle du MDDEP dans ce genre de projet de compensation?</i></p>	<p>M. Pérusse répond que l'étape de la rencontre avec le MDDEP est importante. Leur but premier sera la compensation d'une tourbière. Il y aura des négociations sur les différents projets proposés, mais le MDDEP va toujours demander qu'on lui présente un plan de gestion et qu'on fasse la démonstration qu'il y a une mécanique de conservation.</p>
<p><i>Les trois hectares de milieu humide dans la zone d'agrandissement du site représentent beaucoup d'argent. WM pourrait perdre de bonnes sommes à cause de ce milieu. Pourtant, la compensation sera payée par quelqu'un d'autre...</i></p>	<p>M. Dussault répond qu'il y aurait une perte financière. Le patrimoine écologique n'accorde pas de valeur économique au milieu humide du site, mais plutôt une valeur écologique.</p> <p>M. Dussault précise qu'avec les sablières formées autour du milieu humide du site, un nouveau design et la protection du milieu n'assureraient pas nécessairement sa santé à long terme. Il y a un stress présent pour le milieu. Le gain écologique le plus évident par rapport au terrain est de protéger ailleurs, à valeur égale ou supérieure. Le rapport de compensation est de 3 pour 1, 9 à 10 hectares sont donc à conserver. Cette conclusion est celle du MDDEP et non de WM.</p> <p>M. Pérusse ajoute que deux critères sont utilisés en compensation écologique, soit la superficie et la valeur écologique.</p>
<p><i>Est-ce que WM donne une compensation financière à l'individu qui conservera 9 hectares sur sa propriété.</i></p>	<p>M. Pérusse répond que la personne est chez elle et donc qu'elle décide de conserver son terrain ou non. Le processus est volontaire.</p> <p>M. Delisle précise qu'on entre dans la question des fiducies foncières.</p> <p>M. Dussault précise que si un organisme local trouve une propriété qui serait un</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	milieu important à conserver, il pourrait être décidé que WM fournisse les fonds pour acheter le terrain et que l'organisme soit responsable de la compensation. Il pourra y avoir un, deux ou trois projets, mais WM respectera le rapport 3 pour 1.
<i>Sur la propriété de WM, il y a trois hectares de la tourbière, mais quelle est sa superficie totale?</i>	M. Dussault répond que les trois hectares correspondent à 5 % de la tourbière.
<i>Est-ce que les sablières qui sont autour de la tourbière ont empiété sur la tourbière lors de leur construction?</i>	M. Dussault répond qu'à sa connaissance les sablières n'ont pas été construites sur la tourbière. M. Dussault va tout de même vérifier l'information.
<i>Si la municipalité de Saint-Hippolyte a des projets de conservation, est-ce que je communique avec ANQ ou j'attends un contact de leur part?</i>	
<i>Si on a des projets qui pourraient être intéressants pour la compensation, qu'est-ce qu'on fait?</i>	M. Dussault répond que les participants peuvent contacter WM qui les mettra en contact avec ANQ. Il ajoute que plus WM aura des propositions de milieux, plus il aura de chances d'en préserver un qui réponde aux attentes de la population.
<i>ANQ est en quelque sorte la version privée des organismes gouvernementaux qui s'occupent de la préservation.</i>	M. Pérusse répond que oui, mais qu'ANQ reste discret. L'organisme fait très peu de publicité et réalise un travail de proximité.

ACTIONS DE SUIVI :

Trouver l'information à propos de l'empiètement (ou non) des sablières sur la tourbière.
Présenter, lors de la prochaine réunion, l'inventaire réalisé par ANQ et expliquer la priorisation des projets. Présenter la démarche de mise place du projet :

- Rencontre des organismes et individus concernés, au début 2009
- Évaluation de la valeur de plusieurs milieux propices pour la compensation
- Collaboration avec WM et le MDDEP
- Identification des meilleurs sites de compensation
- Plan de gestion

6. RETOUR SUR LES AUDIENCES PUBLIQUES

M. Dussault fait un retour sur le déroulement des audiences publiques qui ont commencé officiellement avec la 1^{ère} partie, le 24 et 25 novembre dernier. Il rappelle que le projet d'agrandissement a été rendu public le 26 août dernier, que la période de 45 jours de consultation de l'étude d'impact s'est terminée le 9 octobre et que six intervenants ont demandé la tenue d'audiences au cours de cette période.

La présentation de M. Dussault sur les audiences publiques se trouve à l'annexe 5.

De façon générale, il y a eu une faible participation du public, mais beaucoup de questions de la part de la Commission. Plusieurs thèmes ont été abordés, entre autres :

- Présence d'un milieu humide
- Qualité des eaux souterraines
- Changement du point de rejet, du ruisseau aux Castors à la rivière Jourdain
- Justification du projet
- Mesures de contrôle des déchets
- Santé par rapport aux émissions atmosphériques
- Production de biogaz
- Comité de vigilance (le rapport 2007 a été déposé à la Commission)

M. Dussault précise que plusieurs documents complémentaires ont été déposés à la Commission lors des séances d'informations.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce qu'une zone tampon?</i>	M. Dussault répond que la zone tampon est une zone qui n'est pas affectée par les opérations du site.
<i>Est-ce que la zone tampon est à l'extérieur de votre propriété ou fait partie de votre propriété?</i>	M. Dussault répond que la zone tampon fait partie de la propriété de WM et qu'elle consiste en une bande de 50 m en périphérie du site. Il précise que WM tente de garder des zones boisées pour rendre les activités aux alentours du site plus agréables. La Commission du BAPE nous a demandé de fournir une figure de profil de la zone tampon.
<i>Est-ce que dans le cas de la zone utilisée pour le sentier équestre longeant la 1^{ère} rue, la zone tampon de 50 m est définie par la clôture jusqu'au bord de la rue? Il y a des zones marécageuses avant d'arriver à la clôture en haut d'un talus d'un côté et après il y a une petite zone boisée et la rue.</i>	M. Mercier répond qu'il y a une quinzaine de mètres de l'autre côté de la clôture qui n'est pas touchée. Il y a donc une vingtaine de mètres à l'intérieur de la clôture et une trentaine à l'extérieur pour former la zone tampon de 50 m.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Est-ce qu'il y a un projet approuvé pour le fonds de valorisation agricole (FVA)?</i></p>	<p>M. Dussault répond que le centre local de développement est en train de réviser un projet qui semble très intéressant. Deux projets avaient été soumis, mais un ne répondait pas aux exigences du fonds.</p> <p>M. Dussault ajoute que, pour susciter davantage de candidatures et de projets présentés au fonds, le Comité responsable a décidé de rendre les prêts plus attrayants par exemple en proposant une portion de la subvention non remboursable et en faisant la promotion du fonds. M. Dussault termine en mentionnant que le fonds a fructifié au cours de la dernière année et que les intérêts pourraient servir en partie à faire la promotion du fonds.</p>
<p><i>Est-ce que selon les premières séances du BAPE les positions semblent positives par rapport au projet d'agrandissement ?</i></p>	<p>M. Dussault précise d'abord que le BAPE n'est pas un organisme d'approbation et de décision. Les personnes de la Commission sont donc assez neutres et impartiales. M. Dussault affirme qu'il peut seulement dire que la Commission est satisfaite de la première partie, en ce sens qu'elle a rempli son objectif de répondre aux questions. Cela ne signifie pas qu'ils sont en faveur ou contre le projet. Les gens qui ont participé ont aussi semblé satisfaits des réponses obtenues.</p>
<p><i>Personnellement, je suis allé à la première soirée des audiences. Je ne suis pas allé à la visite, mais je suis retourné à la deuxième séance en après-midi.</i></p> <p><i>Dans les 6 demandes d'audiences qui ont été formulées, une présentait le Comité de vigilance comme un comité « bidon ». Si vous êtes d'accord, je voudrais aller à la deuxième session du BAPE pour aller clarifier la situation du Comité de vigilance.</i></p>	

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>L'image du Comité dépend de la perception des gens. La personne qui siégeait au Comité avant moi avait l'impression de perdre son temps. C'était la perception d'un élu qui était là avant.</i></p>	
<p><i>Du point de vue de quelqu'un qui n'est pas de WM, ce qui m'a frappé lors des audiences est que si WM n'existait pas, la Ville de Montréal ne saurait pas quoi faire avec ses déchets. Le mandat du Comité de vigilance est d'être le chien de garde du site. Il y a moyen de gérer un site de façon civilisée.</i></p>	
<p><i>À partir du moment où le site d'enfouissement est présent et que c'est une réalité, le Comité de vigilance a sa place. Il n'est pas là pour décider s'il doit y avoir ou non un site, il est là pour le surveiller.</i></p>	<p>M. Delisle conclut en mentionnant que les membres du Comité semblent assez à l'aise pour que le président aille rencontrer la Commission lors de la deuxième partie des audiences. Il lui rappelle de ne pas oublier de s'inscrire.</p> <p>M. Dussault ajoute que le BAPE fait une planification des interventions pour évaluer le nombre de séances nécessaires.</p>

M. Dussault rappelle que la prochaine étape des audiences publiques se déroulera le 17 et 18 décembre avec la deuxième partie, soit celle dédiée à l'expression des opinions. Les gens pourront alors déposer des mémoires et se prononcer en faveur ou contre le projet. Le BAPE rendra son rapport à la ministre au plus tard le 24 mars 2009 et 60 jours plus tard, soit autour du 24 mai 2009, ce rapport sera rendu public.

7. PARTICIPATION À LA PROCHAINE JOURNÉE PORTES OUVERTES

Il a été décidé, d'un commun accord, de discuter de ce point à une réunion ultérieure.

ACTION DE SUIVI :

Mettre le point « participation du Comité de vigilance à la journée portes ouvertes » sur l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

8. DIVERS

M. Delisle demande aux participants s'ils ont des points ou des commentaires à ajouter et s'assure que toutes les questions ont eu réponse au cours de la réunion. Les quelques points à traiter par un membre du Comité ont été discutés au fil de la rencontre et donc, aucun point n'est ajouté.

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le jeudi 26 mars à 19 h à la salle du Club Optimiste de Sainte-Sophie.

La réunion se termine à 21 h 04.

Alex Craft

Alexandra Boileau

Rapporteurs de la réunion